



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 03 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire  
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Antoine DAVENE de ROBERVAL, conseillers municipaux.

Etaient absents : Thierry SEUTIN **donne pouvoir à** Jean-François GOYARD  
Jennifer MONTEIRO **donne pouvoir à** Caroline HOFFERT

M Antoine DAVENE de ROBERVAL, est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**POUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET  
AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **183 970.88 €**
- un *déficit* de la section d'investissement : **70 681.10 €**

Avec le solde des restes à réaliser en dépense : **0.00 €**

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit:

- Affectation en investissement pour **70682 €**  
(ligne 1068 en recettes)
- Résultat reporté d'investissement pour **70 681.10 €**  
(ligne 001 en dépenses)
- Résultat reporté de fonctionnement pour **183 970 €**  
(ligne 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

11 voix « pour »  
0 voix « contre »  
0 voix « abstention »

Transmis au représentant de l'Etat le : .....  
Publié le : .....  
Mis en ligne le : .....

